



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

**1290** *th* MEETING: 28 JULY 1966.

*ème* SÉANCE: 28 JUILLET 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1290) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The Palestine question:	
(a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);	
(b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423) . . . . .	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1290) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question de Palestine:	
a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);	
b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423) : . . .	1

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements of the Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

\*

\* \*

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## TWELVE HUNDRED AND NINETIETH MEETING

Held in New York, on Thursday, 28 July 1966, at 3 p.m.

## MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 28 juillet 1966, à 15 heures.

*President:* Mr. S. O. ADEBO (Nigeria).

*Present:* The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

### Provisional agenda (S/Agenda/1290)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
  - (a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
  - (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

### The Palestine question:

- (a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
- (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's previous decision, I invite the representatives of Syria, Israel and Iraq to take seats at the Council table in order to participate, without vote, in our discussion.

*At the invitation of the President, Mr. G. J. Tomeh (Syria), Mr. M. Comay (Israel) and Mr. K. Khalaf (Iraq) took places at the Council table.*

2. The PRESIDENT: Before the Council resumes the discussion of the item on its agenda, I should like to draw the attention of members to the fact that we have now received the two reports of the Secretary-General relating to sub-items (a) and (b) of our agenda, which reports, at the 1288th meeting, we asked him to submit. They have been circulated in documents S/7432 and S/7433, respectively, and were issued yesterday evening. In addition, in connexion with document

*Président:* M. S. O. ADEBO (Nigéria).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1290)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine:
  - a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
  - b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Question de Palestine:

- a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
- b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision antérieure du Conseil, j'invite les représentants de la Syrie, d'Israël et de l'Irak à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à notre discussion.

*Sur l'invitation du Président, M. G. J. Tomeh (Syrie), M. M. Comay (Israël) et M. K. Khalaf (Irak) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant que le Conseil reprenne la discussion de la question qui figure à son ordre du jour, je voudrais attirer l'attention des membres sur le fait que nous avons maintenant reçu les deux rapports du Secrétaire général avant trait aux points a et b de notre ordre du jour, rapports que nous l'avions prié de nous soumettre lors de la 1288ème séance. Ces rapports ont été publiés hier soir et distribués respectivement sous

S/7432, an addendum has already been circulated as S/7432/Add.1. Members of the Council have also received a note by the Secretary-General on the efforts of the United Nations Truce Supervision Organization to relieve tension along the border between Israel and the Syrian Arab Republic [S/7434].

3. In connexion with document S/7434, I have here a note addressed to me by Mr. Ralph J. Bunche of the Secretariat, which, with the permission of members, I should like to read to the Council. The note is dated 28 July 1966 and reads as follows:

"It may prove helpful if you would call the following to the attention of the members of the Security Council.

"After the circulation of the reports on the afternoon of 27 July, the question was raised with me as to the exact meaning of the last sentence in the first paragraph of the report on (b) of the agenda [S/7433]. The explanation was given by me that the sole intent of this statement was to indicate why the specific incidents dealt with in that report were those of 13/14 July only. There was no ready basis for determining the selection of incidents to be covered in the report other than the time of their occurrence. The statement in question sought to convey this and only this and was not intended to imply or suggest anything beyond this clear and simple fact.

"Since the Secretary-General has been absent this week, I have had to submit the reports and I accept full responsibility for them.

"I may inform you also that we have been advised this morning by cable from General Bull of the certification of the death of a boy as a victim of the air raid on 14 July 1966. An addendum to report S/7432 on this matter is being issued today setting forth further information received from the Chief of Staff.

"Since inquiries have been made, a word of explanation is also due on S/7434, 'Note by the Secretary-General on efforts of the United Nations Truce Supervision Organization to relieve tension along the line between Israel and the Syrian Arab Republic'. In presenting reports on incidents the Chief of Staff invariably includes information on the activities of himself and the United Nations Truce Supervision Organization in seeking to relieve the tension and eliminate the causes of the incidents. The Council, however, requested separate reports on (a) and (b) of its agenda. To avoid repeating the identical material in each report it was decided to issue it separately in the form of a note from the Secretary-General which would deal exclusively with the efforts of the Chief of Staff and of the Truce Supervision Organization. Since its sole purpose was to avoid useless and uneconomical duplication, the issuance of this note is not to be interpreted as having any bearing on any question of the relationship between incidents. On this issue the Secretariat scrupulously avoids taking or supporting any position. The Chief of Staff is called upon to investigate

les cotes S/7432 et S/7433. Un addendum au document S/7432 a déjà été distribué [S/7432/Add.1]. En outre, les membres du Conseil ont reçu du Secrétaire général une note relative aux efforts déployés par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) pour réduire la tension le long de la frontière israélo-syrienne [S/7434].

3. J'ai reçu, au sujet du document S/7434, une note qui m'a été envoyée par M. Ralph J. Bunche, du Secrétariat; avec la permission des membres du Conseil, je voudrais donner maintenant lecture de cette note, datée du 28 juillet 1966, qui est ainsi conçue:

"Il pourrait être utile que vous attiriez l'attention des membres du Conseil de sécurité sur ce qui suit:

"Après la distribution des rapports, au cours de l'après-midi du 27 juillet, il m'a été demandé d'expliquer le sens exact de la dernière phrase du premier paragraphe du rapport sur le point b de l'ordre du jour [S/7433]. J'ai expliqué que ce paragraphe est uniquement destiné à indiquer pourquoi les incidents précis dont ce rapport traite sont uniquement ceux des 13/14 juillet. Pour déterminer le choix des incidents dont ce rapport devait traiter, nous n'avions pas d'autre critère que le moment où ils sont survenus. Le paragraphe en question avait cette signification et ne voulait rien dire d'autre; il n'avait pas pour but de sous-entendre ou d'impliquer quoi que ce soit d'autre que ce fait clair et simple.

"Le Secrétaire général étant absent cette semaine, j'ai dû soumettre moi-même ces rapports et j'en prends la pleine responsabilité.

"Je puis vous informer également que nous avons reçu ce matin du général Bull un télégramme annonçant officiellement la mort d'un enfant qui avait été victime du raid aérien du 14 juillet 1966. Un additif au rapport S/7432 sera publié aujourd'hui; il contiendra les renseignements supplémentaires reçus du Chef d'état-major.

"Puisque des questions ont été posées, il faut aussi donner quelques brèves explications sur le document S/7434: "Note du Secrétaire général concernant les efforts déployés par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine pour réduire la tension le long de la ligne d'armistice israélo-syrienne". Lorsqu'il présente un rapport sur des incidents, le Chef d'état-major communique toujours en même temps des renseignements sur ses propres activités et sur celles de l'ONUST en vue d'amener une détente et de supprimer les causes de ces incidents. Toutefois, le Conseil avait demandé des rapports séparés sur les points a et b. Pour éviter de répéter des données identiques dans chacun de ces rapports, il a été décidé de les publier séparément dans une note du Secrétaire général, qui traiterait exclusivement des efforts déployés par le Chef d'état-major et par l'ONUST. Puisque le seul but de ce document était d'éviter des doubles emplois inutiles et coûteux, cette note publiée séparément ne doit pas être interprétée comme portant sur une question quelconque relative aux rapports entre les incidents. Sur cette

and report upon all incidents without regard to the question of whether they are or are not related."

4. Mr. EL-FARRA (Jordan): I am grateful to you, Mr. President, and to Mr. Bunche for the clarification just made. It certainly leaves no room for doubt about the intention and the meaning of the note we have before us as well as the report on sub-item (b). I hope that in the future the Secretariat will continue to inform members of the Council of all developments on the armistice demarcation line. This certainly is very helpful. The Council is entitled to know and every member is entitled to be acquainted with what goes on.

5. The PRESIDENT: I now call upon the representative of Syria who wishes to exercise a right of reply that he reserved at an earlier meeting.

6. Mr. TOMEH (Syria): Since the debate started on our complaint to the Council, so many side issues have been raised and discussed that we are about to lose sight of the real issue which is under consideration. The real issue is sub-item (a) of the Security Council's agenda, as was originally contained in document S/Agenda/1288, which is the subject of the Syrian complaint.

7. The facts pertaining to that complaint have now become abundantly clear. On 14 July, by their own recognition, the Israel authorities started an aerial attack on Syria which resulted in great damage, since in that attack they used napalm bombs. The situation becomes the more dangerous since that attack on Syria was not the first of its kind; Israel planes and Air Force have already resorted to such attacks. It was premeditated, as was abundantly clear in the letter of confession of responsibility presented on 14 July to the Security Council by the Israel representative [S/7411]. All this leads us to believe that the incidents and events mentioned in the letter of the Israel representative in justification of that unprovoked premeditated attack were actually fabricated and had no foundation.

8. It falls within the Israelis' pattern of behaviour to create an artificial situation with a view to realizing their ultimate aims and objectives. Those who are acquainted with the history of Zionism in Palestine know very well that this was not, in the history of that unhappy part of the world, the first instance where Zionist machinations have created false situations to justify their ends and ultimate objectives. Furthermore, one should not lose sight of the fact that that attack took place inside Syrian territory. It took place on a development project aiming at the utilization of water resources in Syria with a view to raising the standard of living of the people. That project was

question, le Secrétariat évite scrupuleusement de prendre ou d'appuyer une position quelconque. Le Chef d'état-major est chargé de faire une enquête et un rapport sur tous les incidents, sans s'occuper de la question de savoir s'il y a ou non un lien entre eux."

4. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, et je suis également reconnaissant à M. Bunche pour les éclaircissements qui viennent d'être donnés. Il n'y a certainement plus aucun doute sur l'intention et le sens de la note elle-même ainsi que du rapport sur le point b de l'ordre du jour. J'espère que le Secrétariat voudra bien dans l'avenir continuer à informer les membres du Conseil de tous les événements qui surviennent sur la ligne de démarcation d'armistice; cela est assurément fort utile. Le Conseil est en droit de savoir ce qui se passe; c'est le droit de chaque membre du Conseil d'être au courant des événements.

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est au représentant de la Syrie, qui souhaite exercer le droit de réponse qu'il s'était réservé lors d'une séance précédente.

6. M. TOMEH (Syrie) [traduit de l'anglais]: Depuis que le débat a commencé sur la plainte que nous avons soumise au Conseil de sécurité, tant de questions annexes ont été soulevées et discutées que nous risquons de perdre de vue la question véritable qui nous occupe. Cette question véritable est le point a de l'ordre du jour du Conseil de sécurité tel qu'il figurait à l'origine dans le document S/Agenda/1288 et qui porte sur la plainte syrienne.

7. Les faits relatifs à cette plainte sont maintenant très clairs. Le 14 juillet, de leur propre aveu, les autorités israéliennes ont déclenché sur la Syrie une attaque aérienne qui a causé de graves dommages, car des bombes au napalm ont été utilisées. La situation devient d'autant plus dangereuse que cette attaque contre la Syrie n'est pas la première de ce genre. Les avions et la force aérienne d'Israël en ont déjà fait d'autres. Elle a été préméditée, comme le montre amplement la lettre, qui est un aveu de responsabilité, adressée le 14 juillet 1966 au Conseil de sécurité par le représentant d'Israël [S/7411]. Tout ceci nous porte à croire que les incidents et événements mentionnés dans la lettre du représentant israélien pour justifier cette attaque non provoquée et préméditée ont été inventés de toutes pièces et n'ont aucun fondement.

8. Il rentre bien dans les habitudes d'Israël de créer une situation artificielle pour pouvoir atteindre ses buts et objectifs ultimes. Ceux qui connaissent l'histoire du sionisme en Palestine savent très bien que ce n'est pas la première fois, dans l'histoire de cette partie du monde si éprouvée, que les manœuvres sionistes ont créé des situations fausses pour justifier leurs fins et leurs objectifs ultimes. En outre, n'oublions pas le fait que cette attaque a eu lieu en territoire syrien. Elle était dirigée sur des travaux de mise en valeur des ressources en eau de la Syrie, travaux entrepris pour élever le niveau de vie des habitants. Ces ouvrages ont été détruits, et ce n'était

destroyed, and it was not the first time that this particular site, as I already stated, was attacked by Israel.

9. The Israel representative, in commenting very briefly on that attack [1288th meeting], gave a new explanation, further to the explanation he had already given to the Security Council in his letter of 14 July. He actually said that this attack was very brief; it did not take more than fifteen minutes altogether.

10. Thus we are faced here with a new concept in international law: that the brevity of an aggression justifies or minimizes the gravity of the attack. We know very well that the Israelis have an atomic reactor in Dimona, that Israel is among the countries listed to join the nuclear club. One day they may develop the nuclear bomb and try to impress the Arab countries in their usual manner. They will immediately come to the Security Council and say: "Well, this atomic attack on Syria or Jordan or the United Arab Republic took only two to five minutes; therefore, let us forget about it."

11. The ultimate objective of this attack was not really in retaliation of the so-called acts of sabotage and infiltration which took place on 13 and 14 July; they actually attacked a place in Syria where a development project is taking place. It is now 28 July 1966 and Israel is a Member of the United Nations. But the designs on that particular place in Syria, on the rivers in all the Arab countries, actually go back to the very first time that Zionism started scheming against the Arab world, in conjunction and co-operation with the colonial Powers.

12. I have in my hand a document of which I believe the Council should be apprised. On 3 February 1919, the World Zionist Organization submitted to the Peace Conference in Paris a document embodying the aims of the World Zionist Organization. That document was submitted at the Paris Conference by a leader from Russia, Mr. Chaim Weizmann, by a Zionist from France, and another from England, and they discussed that document at the Conference. They requested the High Contracting Parties to give the Zionist Organization a part in the historic title to Palestine because of the so-called historic associations which have existed between the Jews and Palestine.

13. I am not going to deal at length with that very strange but at the same time very significant document because in 1919 there were only 60,000 Jews in Palestine; there was no State of Israel at that time. That document gives the boundaries of Palestine, and as given they include what is now Jordan—all of southern Lebanon, and all of southern Jordan. Incidentally, the boundaries of Palestine, as presented in that document, included all the rivers which are under dispute and all the headwaters of the rivers. I shall read a few lines only:

"The boundaries above-outlined are what we consider essential for the necessary economic founda-

pas la première fois que ce site particulier, je le répète, était attaqué par Israël.

9. Le représentant d'Israël, en commentant très brièvement cette attaque [1288ème séance], a fourni une explication nouvelle, outre celle qu'il avait déjà donnée au Conseil de sécurité dans sa lettre du 14 juillet. Il a dit en fait que cette attaque avait été de très courte durée et n'avait pas pris plus de 15 minutes en tout.

10. On nous propose donc un nouveau concept en droit international, à savoir que la brièveté d'une agression justifie ou minimise la gravité de l'attaque. Nous savons fort bien que les Israéliens ont un réacteur atomique à Dimona, qu'Israël compte parmi les pays qui doivent adhérer au club nucléaire. Un jour les Israéliens fabriqueront peut-être leur propre bombe nucléaire et s'efforceront d'impressionner les pays arabes de leur manière habituelle. Puis ils viendront immédiatement au Conseil de sécurité pour dire: "Oh, cette attaque atomique contre la Syrie, ou la Jordanie, ou la République arabe unie, n'a duré qu'entre deux et cinq minutes, par conséquent, n'y pensons plus."

11. Le but final de cette attaque n'était pas en réalité une action de représailles contre les prétendus actes de sabotage et d'infiltration qui ont eu lieu les 13 et 14 juillet; Israël a en fait attaqué en Syrie un endroit où l'on effectuait des travaux d'intérêt public. Nous sommes aujourd'hui le 28 juillet 1966, et Israël est Membre des Nations Unies. Mais les desseins d'Israël sur cet endroit particulier de la Syrie, sur les cours d'eau de tous les pays arabes, remontent en réalité aux tous premiers temps où le sionisme a commencé d'élaborer des plans contre le monde arabe, de concert avec les puissances coloniales et en coopération avec elles.

12. J'ai ici un document dont, je crois, le Conseil devrait avoir connaissance. Le 3 février 1919, l'Organisation sioniste mondiale a soumis à la Conférence de la paix à Paris un document exposant les buts de ladite organisation. Ce document a été présenté à la Conférence de Paris par un dirigeant de Russie, M. Chaim Weizmann, par un sioniste de France, et par un autre sioniste d'Angleterre, qui en ont discuté à la Conférence. Ils demandaient aux hautes parties contractantes de donner à l'Organisation sioniste une part du droit historique sur la Palestine du fait des prétendus liens historiques qui ont existé entre les Juifs et la Palestine.

13. Je ne veux pas m'étendre longuement sur ce document très étrange mais en même temps lourd de signification, car, en 1919, il n'y avait en Palestine que 60 000 Juifs; à cette époque, l'Etat d'Israël n'existait pas. Dans ce document, on indique les frontières de la Palestine, et elles embrassent ce qui est maintenant la Jordanie, tout le sud du Liban et tout le sud de la Jordanie. Incidemment, les frontières de la Palestine, telles qu'elles sont présentées dans ce document, englobaient tous les cours d'eau qui font l'objet d'un différend et tout leur cours supérieur. Je n'en citerai que quelques lignes:

"Les frontières ci-dessus esquissées sont celles que nous jugeons essentielles pour que le pays ait

tion of the country. Palestine must have its natural outlets to the seas and the control of its rivers and their headwaters.

"...

"The economic life of Palestine... depends on the available water supply. It is, therefore, of vital importance not only to secure all water resources already feeding the country, but also to be able to conserve and control them at their sources."

The subject of our complaint is the source of one of those tributaries of the Jordan—one of the headwaters of the Jordan. The document goes on to state:

"The Hermon"—Mount Hermon, mentioned in the Bible—"is Palestine's real 'Father of Waters' and cannot be severed from it without striking at the very root of its economic life."/

Mount Hermon is now in Lebanon, but some of the tributaries of the Jordan do rise from Mount Hermon.

14. Therefore, once again allow me to say that the real issue—the issue which is the subject of our complaint—is a premeditated act of aggression with far-reaching ultimate motives, reaching not only to the present, which we are discussing now, but as far back as 1919 and even before that, when Zionism was conceived by its founders as a great scheme directed against the Arab world.

15. I would have been satisfied with that, but unfortunately, or perhaps fortunately, the very lengthy statement of the Israel representative contained so many side issues. In fact, there was not one issue left which was not raised by the Israel speaker; so much confusion has been thrown around our complaint that—while, I assure you, I am very conscious of the value of the Council's time—I feel bound to refute those allegations.

16. In addressing the Council on Monday, the representative of Israel referred to me, stating: "In the course of his statement the representative of Syria accused my Government of expansionist and colonialist designs on Syria and neighbouring Arab States." [1288th meeting, para. 126.] I am really astonished at such a statement coming from the Israel spokesman, and I am also, at the same time, at a loss at where to start to prove the expansionist designs of Israel and of Zionism. But since we are now in the Security Council, let us take as our terms of reference the resolutions of the Security Council.

17. In 1948, after the cessation of hostilities between Israel and the Arab States, the Security Council ordered, in at least five solemn resolutions adopted by the Council, that no one party should benefit during or after the armistice and the cease-fire. But what did Israel do? Israel expanded to a very large extent and

<sup>1/</sup> See J. C. Hurewitz, *Diplomacy in the Near and Middle East* (Princeton, New Jersey, D. Van Nostrand Company, Inc., 1956), vol. II, 1914-1956, pp. 47 and 48.

l'infrastructure économique qui lui est nécessaire. La Palestine doit disposer de ses débouchés naturels vers la mer et du contrôle de ses cours d'eau et de leur cours supérieur.

"...

"La vie économique de la Palestine ... dépend des réserves d'eau disponibles. Il est donc vital pour la Palestine non seulement de s'assurer toutes les ressources hydrauliques qui alimentent déjà le pays, mais également de pouvoir les conserver et les contrôler dès leur source."

L'objet de notre plainte porte précisément sur la source de l'un de ces affluents du Jourdain, un des cours supérieurs du Jourdain. Le document poursuit en ces termes:

"Le mont Hermon" — qui est mentionné dans la Bible — "est le véritable "Père des Eaux" de la Palestine et ne peut en être coupé sans que soient sapées les racines mêmes de sa vie économique."/

Le mont Hermon est maintenant au Liban, mais certains des affluents du Jourdain y prennent leur source.

14. En conséquence, permettez-moi à nouveau de dire que le problème réel — celui qui fait l'objet de notre plainte — est un acte d'agression prémédité dont les motifs ultimes sont à longue portée; ces motifs n'ont pas uniquement trait au présent, qui fait l'objet de notre discussion, mais leur origine remonte à 1919 — et même avant cette date — lorsque le sionisme fut conçu par ses fondateurs comme une vaste entreprise dirigée contre le monde arabe.

15. Je me serais contenté de ce que je viens de dire si malheureusement — ou peut-être heureusement — la déclaration fort longue du représentant d'Israël ne contenait pas tant de problèmes annexes. En fait il n'y a pas un seul problème qui n'ait été soulevé par l'orateur israélien; cela a semé autour de notre plainte une telle confusion que — bien que, je puis vous l'assurer, j'ai conscience de la valeur du temps du Conseil — je me trouve dans l'obligation de réfuter ces allégations.

16. En s'adressant au Conseil de sécurité lundi dernier, le représentant d'Israël, citant mes paroles disait: "Au cours de son exposé, le représentant de la Syrie a accusé mon gouvernement de visées expansionnistes et colonialistes sur la Syrie et les Etats arabes voisins." [1288ème séance, par. 126.] Je suis vraiment stupéfait d'une telle déclaration venant du porte-parole d'Israël et, en même temps, je ne sais par quoi commencer pour prouver les desseins expansionnistes d'Israël et du sionisme. Mais puisque nous sommes maintenant devant le Conseil de sécurité, prenons comme termes de référence les résolutions adoptées par ce Conseil.

17. En 1948, après la cessation des hostilités entre Israël et les Etats arabes, le Conseil de sécurité a ordonné, dans au moins cinq résolutions qu'il a solennellement adoptées, qu'aucune des parties ne devrait tirer aucun avantage pendant ou après l'armistice et le cessez-le-feu. Mais qu'a fait Israël?

<sup>1/</sup> Voir J. C. Hurewitz, *Diplomacy in the Near and Middle East* (Princeton, New Jersey, D. Van Nostrand Company, Inc., 1956), vol. II, 1914-1956, p. 47 et 48.

occupied large areas of the Arab countries, after the cease-fire orders of the Security Council. And this Council is called upon to ask the Israel representative whether this is true or not.

18. Also within the context of this Security Council, there are demilitarized zones over which, according to the General Armistice Agreements, no one party is supposed to exercise sovereignty. But what did Israel do? In a large area between Egypt and Israel, 6,000 to 7,000 Arab bedouin were thrown off their lands. The Mixed Armistice Commission was called upon to look into the matter. It passed a solemn resolution asking for the return of those Arabs to their lands. Then an appeal was made to a special committee, in which an Israel representative was supposed to take part. But up to today that special committee for appeals has not been able to meet, because of the fact that the Israel representative was not able to take part therein. Let us ask the Israel representative whether this is true or false.

19. Between 1950 and 1951, 700 to 800 Syrians were thrown out of the demilitarized zone between Syria and Israel, in flagrant violation of the Armistice Agreement; they are still out.

20. But 1956 was quite a date in modern history, in the history of the Palestine question and in the history of Zionism, for 1956 brought the whole world to the brink of war, and it took the United Nations—both the Security Council and the General Assembly—a great deal of effort with at least eight condemnations and eight resolutions requesting Israel to withdraw from Gaza, the Sinai peninsula and other occupied parts before it did so under the pressure of world public opinion, the decisive stand taken by the Soviet Union in safeguarding the peace, and the threat of the cutting off of economic assistance from the United States to Israel. President Dwight D. Eisenhower made that very clear in his second book of memoirs, and lately a book on the market by General Moshe Dayan also explains this very fact. So this is as far as present history goes.

21. But the colonialist idea of Zionism, as embodied in Israel now, which is seen and known by every Arab, has existed from the very first moment that the idea of Israel was born in the mind of its founder, Mr. Theodor Herzl. The three following lines from his book, *Der Judenstaat*, which was written in 1890, are sufficient to make this quite clear:

"If his Majesty the Sultan [of Turkey] were to give us Palestine, we could in return undertake to regulate the whole finances of Turkey. We should there form a portion of a rampart of Europe against Asia, an outpost of civilization as opposed to barbarism."—The term "barbarism" is used here as a description of the Arabs of Palestine and the Middle East.—"We should as a neutral State remain in con-

Il s'est étendu dans une très large mesure et a occupé de vastes de pays arabes, après les décisions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu. Le Conseil est invité à demander au représentant d'Israël si cela est vrai ou non.

18. En restant dans le contexte du Conseil de sécurité, il existe des zones démilitarisées sur lesquelles, conformément à la Convention d'armistice général, aucune des parties n'est censée exercer la souveraineté. Mais qu'a fait Israël? Dans une vaste région située entre Israël et l'Égypte, 6 000 à 7 000 Bédouins arabes ont été expulsés de leurs terres. La Commission mixte d'armistice a été saisie de la question. Elle a adopté une résolution solennelle demandant le retour de ces Arabes dans leur patrie. Ensuite, un appel a été interjeté auprès d'un comité spécial dont le représentant d'Israël devait faire partie. Mais, jusqu'à présent, ce comité spécial chargé d'examiner les appels n'a pas pu se réunir, car le représentant d'Israël n'a pas pu y participer. Demandons au représentant d'Israël si cela est vrai ou faux.

19. Entre 1950 et 1951, 700 à 800 Syriens ont été expulsés de la zone démilitarisée entre la Syrie et Israël, et cela en violation flagrante de la Convention d'armistice. Et ils n'y sont toujours pas revenus.

20. Mais 1956 est une date qui marquera dans l'histoire contemporaine, dans celle de la question de Palestine et dans celle du sionisme, car, cette année-là, le monde entier s'est vu au bord de la guerre. Tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a dû déployer des efforts considérables, prononcer au moins huit condamnations et adopter au moins huit résolutions demandant à Israël de se retirer de Gaza, de la péninsule du Sinaï et d'autres régions occupées par lui, avant qu'il ne s'en retire sous la pression de l'opinion publique mondiale, de la position décisive adoptée par l'Union soviétique en vue de maintenir la paix et sous la menace de la suppression de l'aide économique accordée à Israël par les États-Unis. Dans le deuxième tome de ses mémoires, le président Dwight D. Eisenhower l'a clairement expliqué, comme aussi le général Moshe Dayan dans un livre récemment paru. Voilà où nous en sommes actuellement.

21. Cependant, la conception colonialiste du sionisme, telle qu'elle a pris forme maintenant en Israël et que tous les Arabes connaissent bien par expérience, existe depuis le moment où l'idée même d'Israël a pris naissance dans l'esprit de son fondateur, M. Theodor Herzl. Les trois lignes qui suivent, extraites du livre *l'Etat juif* qu'il a écrit en 1890, le montrent assez clairement:

"Si Sa Majesté le Sultan [de Turquie] devait nous donner la Palestine, nous pourrions, en échange, nous charger de gérer les finances de la Turquie. Nous ferions alors partie d'un rempart défensif en Europe et en Asie, nous serions un bastion de la civilisation face à la barbarie."—Le terme "la barbarie" est employé ici pour désigner les Arabes de Palestine et du Moyen-Orient.—"En



tact with all Europe, which would have to guarantee our existence."<sup>2/</sup>

That was written, as I said, in 1890. This is the Zionist state of Palestine.

22. But today a strange phenomenon occurs. Mr. Comay—as the representative of Jordan stated at the 1289th meeting of the Security Council—coming as he does from South Africa, sits here on a pedestal of legality and attacks us, the Arabs, as taking illegal positions.

23. Let me again turn to the founder of Zionism, Mr. Herzl himself. He visited Palestine in 1875 and wrote a book of diaries. This is the introduction to the chapter on Palestine taken from that book of diaries of Mr. Herzl himself:

"In 1898, Palestine was a thinly inhabited land. Only 8 per cent of the soil was cultivated; its total population probably did not reach 500,000. It contained eighteen Jewish rural settlements ... none of them over twenty years old, and only three or four large enough to warrant the name of village. Perhaps 4,500 Jews, all told, lived on the land. None of these settlements, moreover, had a legal basis for its existence; permission to reside in Palestine, buy land, or build, was obtainable only through bribery or outwitting the laws. About 45,000 Jews lived in the cities, chiefly Jerusalem and Jaffa; and the majority of these urban Jews depended for a miserable existence on a world-wide collection of religious alms."<sup>3/</sup>

World-wide collections are still going on, but not of religious alms.

24. To put it very briefly, when the Zionists were confronted with the fact that there were Arabs in Palestine, they decided on a final solution of the Arab problem. Everyone has heard about the final solution of the Jewish problem worked out by the Nazis. But what of the final solution of the Arab problem worked out by the Zionists of Palestine? That is a fact. I should like to quote from a statement by someone who once belonged to the Zionist movement and turned against it, no less a man than Menasha Menuhin, the father of the famous violinist, Yehudi Menuhin:

"I once belonged to the 'gang'. After living a 'full Jewish life' in the Pale of Settlement in Russia and in Jerusalem up to the age of fifteen, I was further indoctrinated in the 'full Jewish life' of Jewish political nationalism in the Gymnazia Herzlia in Jaffa-Tel Aviv, for five solid years, up to the age of twenty. The Gymnazia Herzlia was

<sup>2/</sup> See: Theodor Herzl, *The Jewish State* (New York, American Zionist Emergency Council, 1946), p. 96.

<sup>3/</sup> *The Diaries of Theodor Herzl* (New York, The Universal Library, Grosset and Dunlap, 1962), pp. 276-277.

tant qu'Etat neutre, notre pays devrait rester en contact avec toute l'Europe, qui devrait garantir notre existence<sup>2/</sup>."

Comme je l'ai dit, ce texte date de 1890. Tel est l'Etat sioniste de Palestine.

22. Mais il se produit, aujourd'hui, un étrange phénomène. Ainsi que le représentant de la Jordanie l'a fait observer à la 1289ème séance, M. Comay, qui est originaire d'Afrique du Sud, s'installe ici sur un piédestal de légitimité et nous accuse, nous les Arabes, de soutenir des thèses contraires au droit.

23. Je voudrais citer encore M. Herzl lui-même, le promoteur du sionisme. Il a visité la Palestine en 1875 et a écrit un livre sous forme de journal. Voici l'introduction au chapitre concernant la Palestine, extraite du journal de M. Herzl:

"En 1898, la Palestine était un territoire à population clairsemée. Huit pour 100 seulement de son sol étaient cultivés. L'ensemble de sa population n'atteignait sans doute pas 500 000 habitants. Il y avait 18 colonies rurales juives dont aucune n'était établie depuis plus de 20 ans et dont trois ou quatre seulement étaient suffisamment importantes pour mériter le nom de village. Sur ce territoire vivaient en tout quelque 4 500 Juifs. En outre, aucune de ces colonies n'avait d'existence légale; la permission de résider en Palestine, d'y acheter de la terre ou d'y construire ne pouvant s'obtenir que par des moyens de corruption ou en tournant la loi. Quarante cinq mille Juifs environ habitaient les villes, surtout à Jérusalem et à Jaffa, et la majorité de ces Juifs des villes vivait d'aumônes religieuses, provenant de collectes faites dans le monde entier, qui leur assuraient une existence misérable<sup>3/</sup>."

Ces collectes se font toujours dans le monde entier, mais il ne s'agit plus d'aumônes religieuses.

24. Pour être bref, je dirai que lorsque les sionistes ont été placés devant le fait qu'il y avait des Arabes en Palestine, ils ont décidé de donner à la question arabe une solution radicale. Tout le monde a entendu parler de la solution radicale du problème juif élaborée par les nazis. Mais qu'en est-il de la solution radicale du problème arabe élaborée par les sionistes de Palestine? C'est pourtant un fait. Permettez-moi de citer une déclaration faite par quelqu'un qui a appartenu jadis au mouvement sioniste pour se retourner ensuite contre lui, je veux dire Menasha Menuhin, père du célèbre violoniste Yehudi Menuhin:

"J'ai autrefois appartenu à la "bande". Après avoir mené, jusqu'à l'âge de 15 ans, une "pleine vie juive" dans la zone de résidence autorisée en Russie et à Jérusalem, j'ai été ensuite imprégné, jusqu'à l'âge de 20 ans, de la doctrine de la "pleine vie juive" du nationalisme politique juif au gymnase Herzlia de Jaffa et Tel-Aviv, pendant cinq longues

<sup>2/</sup> Voir Theodor Herzl, *The Jewish State* (New York, American Zionist Emergency Council, 1946), p. 96.

<sup>3/</sup> *The Diaries of Theodor Herzl* (New York, The Universal Library, Grosset and Dunlap, 1962), p. 276 et 277.

the nursery where Jewish political nationalism had its rebirth after the demise of its founding father, Theodor Herzl. One of my classmates there was Moshe Sharett, later to be the Prime Minister of Israel during the short 'retirement' of Mr. Ben-Gurion.

"We, the first graduates of the 'sacred temple' of Jewish political nationalism, were dedicated and 'ordained' to redeem our 'Jewish homeland' at any cost and make Palestine 'Goyim rein' (clear of Arabs).

"I know whereof I speak, because I have followed the doings of my 'gang' all these years. It took me a lifetime, however, to divest myself of the primitive, harmful philosophy of rabid 'Jewish' nationalism, which I see as a neurotic form of collective egoism. This nationalism considers itself supreme, owing nobody anything but to whom the world owes everything."

25. Mr. Comay spoke at great length about terrorist mining. I should like to quote the following paragraph from a British Command on the subject of terrorist organizations in Palestine in 1945, 1946 and 1947—organizations in which, it was later established by the British Government, Ben-Gurion, Moshe Sharett and other great leaders of the Zionist movement whose names we do not know, took part:

"The Haganah and Palmach:— An illegal and well-armed military organization, organized under a central command with subsidiary territorial commands, in three branches, each of which includes women, viz.: a static force composed of settlers and townfolk, with an estimated strength of 40,000; a field army, based on the Jewish Settlement Police and trained in more mobile operations, with an estimated strength of 16,000; a full-time force (Palmach), permanently mobilized and provided with transport, with an estimated peace establishment of 2,000 and war establishment of some 6,000."<sup>4/</sup>

Those were the terrorist organizations that frightened the Arabs out of Palestine between 1947 and 1948.

26. In his statement at the 1288th meeting, the representative of Israel defined the issue. He said: "The real issue is the basic one of peace or war." "The word "peace" is a very noble word, and the idea of peace is a very lofty idea of mankind. There are messengers and prophets of peace. And there are false messengers and false Messiahs who speak about peace. The great thinkers of mankind have brooded about the problem of peace, whether individual or collective. But let us leave these men aside and turn to the Security Council. I am sure that whenever anyone hears the Israelis speak about peace and repeat that they want peace, he thinks, "Why is it that the

années. Le gymnase Herzlia a été le berceau où le nationalisme politique juif est né à nouveau après la mort de Theodor Herzl, son promoteur. L'un de mes camarades de classe fut Moshe Sharett, qui devait plus tard devenir Premier Ministre d'Israël pendant la brève "retraite" de M. Ben Gourion.

"Premiers diplômés du "temple sacré" du nationalisme politique juif, nous étions voués et "consacrés" à racheter notre "patrie juive" à n'importe quel prix et à rendre la Palestine "Goyim rein", c'est-à-dire à la débarrasser des Arabes.

"Je sais de quoi je parle puisque j'ai suivi les activités de ma "bande" tout au long de ces années. Toutefois, il m'a fallu une vie entière pour me libérer de la doctrine primitive et nocive du nationalisme "juif" enragé, que je considère comme une forme névrosée d'égoïsme collectif. Ce nationalisme se qualifie de suprême: il ne doit rien à personne mais le monde entier lui doit tout."

25. M. Comay nous a longuement parlé de mines posées par des terroristes. Permettez-moi de citer le paragraphe suivant que je relève dans un document britannique officiel relatif aux organisations terroristes de Palestine en 1945, 1946 et 1947, organisations auxquelles ont pris part, ainsi que le Gouvernement britannique l'a établi par la suite, Ben Gourion, Moshe Sharett et d'autres dirigeants de premier plan du mouvement sioniste dont nous ne connaissons pas les noms:

"La Haganah et Palmach: organisation militaire illégale et bien armée, disposant d'un commandement central et de commandements régionaux auxiliaires, est divisée en trois secteurs, dont chacun comprend des femmes, à savoir: une force statique évaluée à 40 000 colons ruraux et citadins, une armée de campagne s'appuyant sur la Jewish Settlement Police, et dont l'effectif est évalué à 16 000 activistes, entraînée pour des opérations plus mobiles, et enfin une force régulière (Palmach), mobilisée en permanence et disposant de moyens de transport dont les effectifs sont évalués en temps de paix à environ 2 000 hommes et en temps de guerre à environ 6 000 hommes<sup>4/</sup>."

Telles étaient les organisations terroristes qui devaient faire fuir les Arabes de Palestine entre 1947 et 1948.

26. Dans la déclaration qu'il a faite à la 1288<sup>ème</sup> séance, le représentant d'Israël a clairement posé le problème en disant: "Le problème est celui de la guerre ou de la paix." La "paix" est un mot très noble, et le concept "paix" représente un idéal très élevé de l'humanité. Il y a des messagers et des prophètes de paix, mais il y a aussi de faux messagers et de faux messies qui parlent de paix. Les grands penseurs de l'humanité ont longuement médité sur le problème de la paix, individuelle ou collective. Mais laissons ces hommes de côté et revenons au Conseil de sécurité. Je suis persuadé que, chaque fois qu'on entend les Israéliens parler de paix et répéter qu'ils

<sup>4/</sup> See Palestine; Statement of information relating to acts of violence (London, His Majesty's Stationery Office, July 1946), Cmd. 6873, p. 2.

<sup>4/</sup> Voir Palestine; Statement of information relating to acts of violence (Londres, His Majesty's Stationery Office, juillet 1946), cmd. 6873, p. 2.

Arabs and the Israelis do not get together and discuss peace?". I am sure that a great many representatives here raise this question in their heart of hearts, sometimes clearly and sometimes not so clearly. Let me deal with this matter within the context of the United Nations and the Security Council in particular.

27. In 1948, the Security Council appointed a United Nations Mediator, Count Folke Bernadotte. We know very well that he was assassinated. But why was Count Folke Bernadotte assassinated? He was assassinated because he suggested that the Arab refugees should go back to Palestine, that the Negev should be given back to the Arabs in return for West Galilee, that Arab Palestine should join Jordan and constitute one Arab kingdom.

28. Count Bernadotte, the messenger of peace sent by the Security Council to Palestine, left a book of memoirs in which he clearly stated that he felt the threats coming. But he was a courageous man. He was assassinated on 18 September 1948. In its resolutions 57 (1948) of 18 September and 59 (1948) of 19 October, the Security Council condemned Israel for the cowardly act that had been committed by a criminal group of terrorists. In resolution 59 (1948) it reminded that Government that all its obligations and responsibilities must be discharged fully and in good faith.

29. After the assassination of Count Bernadotte, the Acting Mediator was no less a person than Mr. Ralph Bunche, sitting with us today in the Security Council Chamber. I should like to quote the following from a report that he submitted to the Security Council:

"These assassinations constitute a critical challenge from an unbridled band of Jewish terrorists to the very effort of [the] United Nations to achieve, by means of mediation, a peaceful adjustment of the dispute in Palestine. In a broader sense, they give evidence not only of contempt for the actions of the Security Council, but also of a cynical disregard for the United Nations as a whole. It is clearly imperative that urgent measures be taken to ensure that the aims of the United Nations in Palestine should not be frustrated by criminal bands or by any individuals or groups who might hope to profit from acts of such bands."<sup>5/</sup>

I think that that is the best commentary that could be made on the statement of the Israel representative that the real issue is one of war or peace. It is in the record of the Security Council.

30. One part of the complaint against Syria presented by the representative of Israel refers to threats of war. At the 1288th meeting on 25 July I quoted a paragraph from the Government Year-book of Israel in which Eretz Israel, as conceived by Mr. Theodor Herzl, is defined as extending from the

<sup>5/</sup> See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for October 1948, document S/1018, para. 15.

veulent la paix, on se demande pourquoi les Arabes et les Israéliens ne se réunissent pas pour discuter de la paix. Je suis sûr qu'un grand nombre de représentants ici présents se posent cette question dans leur for intérieur d'une manière plus ou moins précise selon le cas. Permettez-moi d'aborder ce problème dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement au Conseil de sécurité.

27. En 1948, le Conseil de sécurité a désigné un médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte. Nous savons parfaitement qu'il a été assassiné. Mais pourquoi le comte Folke Bernadotte a-t-il été assassiné? Il a été assassiné pour avoir suggéré que les réfugiés arabes retournent en Palestine, que le Néguev soit rendu aux Arabes en échange de la Galilée occidentale et que la Palestine arabe s'unisse à la Jordanie pour constituer un seul royaume arabe.

28. Le comte Bernadotte, ce messenger de paix envoyé en Palestine par le Conseil de sécurité a laissé un livre de mémoires dans lequel il déclare nettement qu'il a senti la menace peser sur lui. Mais c'était un homme courageux. Il a été assassiné le 18 septembre 1948. Dans ses résolutions 57 (1948) du 18 septembre et 59 (1948) du 19 octobre, le Conseil de sécurité a condamné Israël pour cet acte de lâcheté commis par un groupe de terroristes criminels. Dans sa résolution 59 (1948), le Conseil de sécurité a rappelé au Gouvernement d'Israël qu'il était tenu de s'acquitter pleinement et de bonne foi de toutes ses obligations et de toutes ses responsabilités.

29. Après l'assassinat du comte Bernadotte, le médiateur par intérim ne fut autre que M. Ralph Bunche, qui siège aujourd'hui avec nous dans la salle du Conseil. Permettez-moi de citer le passage suivant d'un rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité:

"Cet attentat constitue un défi grave lancé par une bande déchaînée de terroristes juifs à l'effort même que fait l'Organisation des Nations Unies pour réaliser, au moyen de médiation, un règlement pacifique du conflit palestinien. De façon plus générale, il indique non seulement un mépris certain des décisions du Conseil de sécurité, mais encore un dédain cynique envers l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Il faut absolument prendre des mesures d'urgence pour faire en sorte que les intentions des Nations Unies en Palestine ne soient pas déjouées par des bandes criminelles ou par des individus ou groupes qui peuvent espérer tirer parti des actes de ces bandes."<sup>5/</sup>

Je pense que c'est là le meilleur commentaire que l'on puisse faire sur la déclaration du représentant d'Israël selon qui le problème fondamental est celui de la paix ou de la guerre. Ce texte figure dans les archives du Conseil de sécurité.

30. La plainte déposée par le représentant d'Israël contre la Syrie a trait, en partie, à des menaces de guerre. A la 1288ème séance du Conseil j'ai cité un paragraphe tiré du Government Year-book d'Israël dans lequel "l'Eretz Israël", tel que le concevait M. Theodor Herzl, est défini comme s'étendant du Nil

<sup>5/</sup> Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément d'octobre 1948, document S/1018, par. 15.

Nile to the Euphrates. Throughout the years, I have been collecting, almost every month, statements made by Israel spokesmen. The representative of Israel made a few quotations from Radio Damascus. Out of respect for the Council, I shall not open all these files which I have here and which I have collected throughout the years; I assure the Council that this has been a hard and responsible labour.

31. But to know the real spirit of Israel I shall be satisfied with a few lines that are very revealing indeed from Menachem Begin, author of The Revolt<sup>6/</sup> and leader of one of the terrorist gangs who says: "We fight, therefore we are." One is definitely reminded of the happier days when we used to read Descartes: "Cogito, ergo sum—Je pense, donc je suis." But now: "We fight, therefore we are." Menachem Begin goes on to say:

"Out of blood, fire and ashes, a new specimen of human being was born, a specimen completely unknown to the world for over eighteen hundred years, 'the fighting Jew'.

"First and foremost, we must take up the offensive. We must attack.

"With blood and with sweat a generation shall be raised strong and powerful."

That is the spirit of Israel for peace.

"The Jewish homeland, the area which covers both sides of the Jordan, is a complete historic and geographic entity. Dissection of the homeland is an unlawful act; agreement to dissection is also unlawful, and is not binding on the Jewish people. It is the duty of this generation to return to Jewish sovereignty these parts of the homeland which were torn off from it and given over to foreign rule."

32. However, in faithfulness to the truth, I must say that there are other voices in Israel such as Judah Magnes and Martin Buber. Martin Buber, especially, occupies a very great place as a thinker and as a philosopher. His comments on Israel morale, attitude and stand gives an accurate idea of the issue that we are facing here. Professor Buber said:

"When we returned to Palestine, the decisive question was: do we want to come there as an ally, as a friend, as a brother, as a member of the coming community of the peoples of the Near East, or as the representative of colonialism and imperialism?"

"It was Hitler who brought Jewish masses to Palestine, not selected people who felt that here they must fulfil their lives and prepare the future. So, selective organic development was replaced by mass immigration and the indispensable necessity to find political force for its security ... The majority of the Jewish people preferred to learn from Hitler"—this is Buber, not an Arab speaking—"rather than from us ... Hitler showed that history does not go the way of the spirit but the way of power, and if a people is powerful enough, it can

<sup>6/</sup> Menachem Begin, The Revolt, Story of the Irgun (New York, Henry Schuman, 1951).

à l'Euphrate. Pendant de longues années, j'ai recueilli presque tous les mois des déclarations faites par des porte-parole d'Israël. Le représentant d'Israël a cité plusieurs fois la radio de Damas. Par respect pour le Conseil, je n'ouvrirai pas tous les dossiers que j'ai ici et que j'ai rassemblés pendant des années. Mais je puis assurer le Conseil que ce fut un travail sérieux et difficile.

31. Pour dévoiler le véritable esprit d'Israël, je me bornerai à citer quelques lignes fort révélatrices de Menachem Begin, l'auteur de La Révolte<sup>6/</sup> et chef d'une des bandes terroristes. Il a dit dans son livre: "Nous luttons, donc nous sommes." — Cela nous rappelle immédiatement les jours heureux où nous lisions Descartes: "Je pense, donc je suis." Mais aujourd'hui cela est devenu "Nous luttons, donc nous sommes." Et Menachem Begin poursuit:

"Un nouveau spécimen d'être humain est né, du sang, du feu et des cendres, un spécimen totalement inconnu du monde depuis plus de 18 siècles, 'le juif combattant'.

"D'abord et avant tout, nous devons prendre l'offensive. Nous devons attaquer.

"Dans le sang et la sueur nous forgerons une génération forte et puissante."

Voilà l'esprit de paix d'Israël.

"La terre juive, qui s'étend de part et d'autre du Jourdain, est une entité géographique et historique complète. Disséquer notre foyer est un acte illégal; consentir à la dissection est tout aussi illégal, et ne lie pas le peuple juif. C'est le devoir de la génération présente de rétablir la souveraineté juive sur les parties de la terre juive qui nous ont été enlevées et ont été placées sous domination étrangère."

32. Toutefois, je dois à la vérité de dire que d'autres voix s'élèvent en Israël, telles celles de Judah Magnes et de Martin Buber. Celui-ci, en particulier, est un penseur et un philosophe de premier plan. Ses réflexions sur la morale, l'attitude et la position adoptées par Israël nous donnent une idée exacte du problème dont nous sommes saisis. Le professeur Buber a dit:

"Quand nous sommes retournés en Palestine, la question décisive a été de savoir si nous voulions y revenir comme un allié, un ami, un frère, un membre de la communauté future des peuples du Proche-Orient, ou au contraire comme le représentant du colonialisme et de l'impérialisme.

"Ceux qui ont amené les masses juives en Palestine, ce ne sont pas des hommes d'élite, ayant le sentiment qu'ils devaient réaliser pleinement leur vie et préparer l'avenir, c'est Hitler. Ainsi, au développement organique sélectif se sont substituées une immigration en masse et la nécessité impérieuse pour le peuple d'acquérir une puissance politique garantissant sa sécurité ... La majorité du peuple juif a préféré les leçons d'Hitler aux nôtres" — ce n'est pas un Arabe qui parle, c'est Buber. "... Hitler a montré que l'histoire va non dans

<sup>6/</sup> Menachem Begin, The Revolt, Story of the Irgun (New York, Henry Schuman, 1951).

kill with impunity ... This was the situation that we had to fight.

"We made the wrong political entry into Palestine through partition."

33. All these files that you see here contain such declarations and statements by Israel leaders—not the least among them a whole collection on how they are going to prevent by force the diversion and the exploitation of the water resources of the Arab countries. I assure you that these statements, which are here, outweigh by far the two or three scanty statements that the representative of Israel made here. When we compare words with words, and words with deeds, he has to account for a very great deal to the Security Council.

34. Now, on one specific point between Syria and Israel which was raised by the Israel representative at the 1288th meeting regarding the Mixed Armistice Commission. While trying to justify his Government's boycott of the Mixed Armistice Commission, he reiterated his arguments given on 5 April 1962 before the Security Council [1002nd meeting, paras. 71-76]. They were false and they could not refute the statement of General von Horn, Chief of Staff of the Truce Supervision Organization (1001st meeting, annex). At the 1006th meeting of the Security Council, the Syrian representative had this to say—and I feel compelled in order to dispel any confusion to reread his statement:

"It is not my intention to refute Mr. Comay's arguments regarding the status of the demilitarized zone. A great many documents have already been written on the subject of the demilitarized zone. The Armistice Agreement is there to contradict the Israel allegations, and I shall merely mention some of its provisions.

"First, according to article V of the General Armistice Agreement between Israel and Syria and Mr. Bunche's comments thereon, which is quoted in the Council's resolution of 18 May 1951 [resolution 93 (1951)], no question of sovereignty arises in the demilitarized zone. Consequently, Israel is not entitled to claim any right of sovereignty over the demilitarized zone. To say that the demilitarized zone is situated in Israel territory seems to me to be contradicting the Armistice Agreement. If acts of aggression occur again, it will be Israel's responsibility, because the Israel conception of the demilitarized zone, as it has been defined on many occasions, is one that violates the Armistice Agreement and in itself constitutes an act of aggression.

"Secondly, the jurisdiction of the Mixed Armistice Commission extends to the demilitarized zone. In fact, article VII, paragraph 1, of the Agreement provides:

"The execution of the provisions of this Agreement shall be supervised by a Mixed Armistice Commis-

le sens de l'esprit mais dans celui de la puissance, et que, si un peuple est assez puissant, il peut tuer impunément ... Telle était la situation contre laquelle nous devons lutter.

"Nous avons manqué notre entrée politique en Palestine en acceptant le partage."

33. Tous les dossiers que vous voyez ici contiennent des déclarations et affirmations analogues faites par des dirigeants politiques israéliens: j'en ai toute une collection — et ce n'est pas la moins importante — qui porte sur la façon dont Israël se propose d'empêcher par la force le détournement et l'exploitation des ressources en eau des pays arabes. Je puis vous assurer que ces déclarations que j'ai ici ont infiniment plus de poids que les deux ou trois déclarations si peu étoffées que le représentant d'Israël a faites ici. Si nous comparons les paroles avec les paroles, et les paroles avec les actes, il y a beaucoup de choses dont il doit rendre compte au Conseil de sécurité.

34. A propos maintenant d'un différend particulier entre la Syrie et Israël dont le représentant d'Israël a parlé à la 1288ème séance et qui concerne la Commission mixte d'armistice. En s'efforçant de justifier le boycottage de la Commission mixte d'armistice par son gouvernement, il a repris l'argumentation qu'il avait exposée devant le Conseil de sécurité le 5 avril 1962 [1002ème séance, par. 71 à 76]. Mais ces arguments étaient faux et ne pouvaient réfuter la déclaration faite par le général von Horn, chef d'état-major de l'Organisation des Nations Unies [1001ème séance, annexe]. A la 1006ème séance du Conseil de sécurité, le représentant de la Syrie a fait une déclaration que je crois devoir relire pour dissiper tout malentendu. Il a dit:

"Il n'est pas dans mes intentions de réfuter les arguments de M. Comay en ce qui concerne le statut de la zone démilitarisée. Beaucoup de documents ont déjà été rédigés au sujet de cette zone. La Convention d'armistice est là pour contredire les allégations israéliennes; je me contenterai d'en rappeler certaines dispositions.

"Premièrement, l'article V de la Convention d'armistice général syro-israélienne et le commentaire de M. Bunche figurant dans la résolution du 18 mai 1951 [résolution 93 (1951)] prévoient que, dans la zone démilitarisée, aucune question de souveraineté ne se pose. Par conséquent, Israël ne peut prétendre à aucun droit de souveraineté sur la zone démilitarisée. Affirmer que la zone démilitarisée se trouve située en territoire israélien me paraît contredire la Convention d'armistice. Si des actes agressifs se produisent encore, la responsabilité en incombera à Israël, parce que la conception israélienne de la zone démilitarisée telle qu'elle a été expliquée à maintes reprises est une conception qui viole la Convention d'armistice et qui constitue par elle-même un acte d'agression.

"Deuxièmement, la juridiction de la Commission mixte d'armistice s'étend à la zone démilitarisée. L'article VII, paragraphe 1, de la Convention dispose en effet:

"L'exécution des dispositions de la présente convention sera contrôlée par une Commission mixte

sion composed of five members, of whom each Party to this Agreement shall designate two, and whose Chairman shall be the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization or a senior officer from the observer personnel . . . designated by him following consultation with both Parties to this Agreement.'

"Thus article VII of the Armistice Agreement places no limitation on the jurisdiction of the Mixed Armistice Commission. Moreover, paragraph 8 of that same article runs as follows:

"Where interpretation of the meaning of a particular provision of this Agreement, other than the preamble and articles I and II, is at issue, the Commission's interpretation shall prevail. The Commission, in its discretion and as the need arises, may from time to time recommend to the Parties modifications in the provisions of this Agreement.'

"Thus, Mr. Comay's argument is completely destroyed. The Mixed Armistice Commission is competent to rule on complaints connected with the demilitarized zone, since the restriction imposed on the interpretation of the provisions of the Armistice Agreement affects only articles I and II. The provisions relating to the status of the demilitarized zone are in article V of the Armistice Agreement. Consequently, a representative cannot come here and argue that his country will not respect the decisions made by the Mixed Armistice Commission in dealing with disputes affecting the demilitarized zone. The provisions relating to the demilitarized zone cannot be separated from the other elements of the Armistice Agreement. Only articles I and II are not subject to interpretation by the Mixed Armistice Commission." [1006th meeting, paras. 15 to 18.]

35. It is noteworthy that the Security Council, after hearing both parties in the Syrian complaint presented 20 March 1962, then condemned Israel in its resolution 171 (1962) of 9 April 1962. Operative paragraph 7 of that resolution reads as follows:

"Calls upon the Governments of Israel and Syria to co-operate with the Chief of Staff in carrying out his responsibilities under the General Armistice Agreement and the pertinent resolutions of the Security Council, and urges that all steps necessary for reactivating the Mixed Armistice Commission and for making full use of the Mixed Armistice machinery be promptly taken."

36. Thus, the Israel representative is not putting forward an argument, but he is in fact reiterating the defiance of his authorities of the provisions of resolution 171 (1962) of the Security Council. Defiance by Israel of United Nations resolutions has now become legendary, but please ponder on the attitude of the Israelis reiterating their refusal to implement resolutions of this Council and yet coming before this

"d'armistice composée de cinq membres, chaque partie à la présente convention désignant deux représentants et la présidence étant assurée par le Chef d'état-major de l'Organisation du contrôle de la trêve des Nations Unies ou par un officier supérieur qu'il désignera parmi les observateurs de cette organisation après consultation des deux parties."

"Ainsi, l'article VII de la Convention d'armistice ne contient aucune limitation à la juridiction de la Commission mixte d'armistice. Bien mieux, au paragraphe 8 du même article, nous lisons ce qui suit:

"Lorsque le sens d'une disposition particulière de cette convention, à l'exception du préambule et des articles I et II, donne lieu à interprétation, l'interprétation de la Commission prévaut. Lorsqu'elle l'estime désirable et que le besoin s'en fait sentir, la Commission peut, de temps à autre, recommander aux parties des modifications aux dispositions de la présente convention."

"Ainsi donc, la thèse de M. Comay se trouve complètement détruite. La Commission mixte d'armistice est compétente pour statuer sur les plaintes ayant trait à la zone démilitarisée, étant donné que la restriction apportée à l'interprétation des dispositions de la Convention d'armistice ne touche que les articles I et II. Mais les dispositions concernant le statut de la zone démilitarisée se trouvent contenues dans l'article V de la Convention d'armistice. Par conséquent, on ne peut venir soutenir ici que l'on ne respectera pas les dispositions que prendra la Commission mixte d'armistice quand elle tranchera des litiges intéressant la zone démilitarisée. Les dispositions concernant cette zone sont inséparables des autres éléments de la Convention d'armistice. Seuls les articles I et II sont soustraits à l'interprétation de la Commission mixte d'armistice." [1006ème séance, par. 15 à 18.]

35. Il y a lieu de souligner qu'après avoir entendu les deux parties à la plainte syrienne présentée le 20 mars 1962, le Conseil de sécurité a alors condamné Israël dans sa résolution 171 (1962) du 9 avril 1962. Le paragraphe 7 de cette résolution est libellé comme suit:

"Invite le Gouvernement d'Israël et le Gouvernement de la Syrie à coopérer avec le Chef d'état-major pour qu'il puisse s'acquitter des responsabilités que lui imposent la Convention d'armistice général et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et demande instamment que soient prises sans retard toutes mesures nécessaires pour remettre en activité la Commission mixte d'armistice et pour tirer pleinement parti des rouages mixtes d'armistice".

36. Ainsi, le représentant d'Israël n'avance pas un argument, il ne fait que répéter le mépris témoigné par son gouvernement envers les dispositions de cette résolution du Conseil de sécurité. C'est une tradition en Israël que de mépriser les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais je vous prie de réfléchir à cette attitude des Israéliens qui viennent déposer une plainte devant le Conseil tout en réitérant

same Council to make a complaint. This is what may be described as a coincidence of contradictions.

37. The PRESIDENT: I now give the floor to the representative of Israel, who wishes to exercise his right of reply.

38. Mr. COMAY (Israel): I find it a little bit startling that, after the Security Council has been urged by Arab representatives to confine its discussion strictly to sub-item (a) of the item on its agenda, and to do so in a manner which would divorce it from its general background and the broader context, we are now taken by the Syrian representative on an historical ramble which includes the Paris Peace Conference of 1919, the diaries of Mr. Theodor Herzl in the 1890's, the Sinai campaign of 1956, the acts of dissident groups under the British Mandate before there was a State of Israel, the death of Count Bernadotte in 1948, quotations to show—what is a statement of fact—that historical Eretz Israel was larger than the present State of Israel, the philosophy of Martin Buber, and so on, and so on.

39. What emerges from this, unhappily, is an ugly and unrecognizable Arab caricature of the small and hard-working democratic Republic which I have the honour to represent. Israel is a permanent part of the Middle East landscape; the people of Israel are anxious to build up their own country, and to live in peace with their neighbours and to enter into friendly and fruitful ties of co-operation with other friendly States, particularly in the developing world.

40. I am quite prepared to leave it to others to judge us and we shall bear with dignity the rancour of those who are hostile to us. We, at any rate, look forward to a future when we and our Arab neighbours, who are tied together by ties of blood and history, will be able to speak directly to each other in an effort to reach each other with some goodwill and some understanding.

41. In that spirit, I should like simply to reserve our position at this point on the statements made by the representative of Syria, and not seek to pursue an historical debate which could go on for a very long time, as it has done already, and which, I am sure, would be most unpalatable to the members of the Council—or at any rate to fourteen members of the Council. I suggest, with great respect, that the Council may now wish to get back to the issues which are before us. You, Mr. President, this afternoon submitted to the Council three documents on behalf of the Secretary-General. Those documents became available to me last night. I have sent them to my Government for detailed instructions, since they deal with matters in which my Government and its representatives in the area are intimately concerned. I would merely ask for an early opportunity, perhaps tomorrow, to make some observations on the reports which have been submitted on sub-items (a) and (b) of our agenda,

leur refus d'appliquer les résolutions de ce même Conseil. Voilà ce qu'on pourrait appeler un concours de contradictions.

37. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.

38. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je trouve un peu surprenant que, le Conseil de sécurité ayant été invité par les représentants des pays arabes à limiter ses débats strictement au point a de la question inscrite à son ordre du jour, et à le faire de façon à séparer ce point de l'ensemble du sujet et de son contexte plus large, le représentant de la Syrie nous fasse maintenant faire une randonnée historique qui comprend la Conférence de la paix à Paris en 1919, le journal de Theodor Herzl des années 1890, la campagne du Sinai de 1956, les opérations des groupes dissidents à l'époque du mandat britannique avant la création de l'Etat d'Israël, la mort du Comte Bernadotte en 1948, des citations pour prouver — ce qui est un fait — que l'Eretz Israël historique était plus grand que l'Etat d'Israël actuel, la philosophie de Martin Buber, et j'en passe.

39. Malheureusement, ce qui ressort de tout cela n'est qu'une hideuse caricature arabe où l'on ne peut pas reconnaître la petite République démocratique et laborieuse que j'ai l'honneur de représenter. Israël constitue un élément permanent dans l'ensemble du Moyen-Orient; le peuple d'Israël désire construire son propre pays, vivre en paix avec ses voisins et créer des liens amicaux de coopération fructueuse avec d'autres Etats amis, notamment dans le monde en voie de développement.

40. Nous sommes tout à fait prêts à laisser les autres nous juger et nous supporterons avec dignité la rancœur de ceux qui nous sont hostiles. Pour notre part en tous cas, nous appelons de nos vœux un avenir où nous et nos voisins arabes, qui sommes unis par les liens du sang et de l'histoire, pourrions parler franchement les uns avec les autres et avec une volonté telle, que le contact puisse s'établir entre nous avec un peu de bonne volonté et de compréhension.

41. C'est dans cet esprit que pour le moment je voudrais simplement réserver notre position sur les déclarations faites par le représentant de la Syrie, sans chercher à continuer un débat historique qui pourrait se poursuivre pendant fort longtemps, comme cela a déjà été le cas, et qui, j'en suis certain, ne serait pas du goût des membres du Conseil — ou en tout cas, de 14 d'entre eux. Avec tout le respect que je dois au Conseil, je lui propose de revenir maintenant aux questions dont il est saisi. Cet après-midi, Monsieur le Président, vous avez présenté au Conseil trois documents au nom du Secrétaire général. Ces documents m'ont été communiqués hier soir et je les ai envoyés à mon gouvernement en lui demandant des instructions détaillées, car ils ont trait à des questions qui intéressent au premier chef mon gouvernement et ses représentants dans la région. Je voudrais seulement vous demander de me donner bientôt l'occasion, demain peut-être, de présenter

together with the note by the Secretary-General on the recent tension on the border.

42. The PRESIDENT: I have no more names inscribed on my list of speakers for today, but already four speakers have given notice that they will be prepared to take the floor tomorrow. In the circumstances, if there is no objection on the part of the members, I would propose that we now adjourn and continue our debate at 10.30 a.m. tomorrow.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 4.30 p.m.*

quelques observations sur les rapports qui ont été déposés et qui traitent des points a et b de notre ordre du jour, ainsi que sur la note du Secrétaire général sur la tension qui s'est produite récemment à la frontière.

42. Le PRESIDENT: Je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui, mais quatre représentants m'ont déjà fait savoir qu'ils seront prêts à prendre la parole demain. Dans ces conditions, et s'il n'y a pas d'objections, je propose de lever maintenant la séance pour reprendre le débat demain matin à 10 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 30.*